



Depot de plainte,les suites?

Par **fannydu59**, le **06/09/2008 à 14:51**

bonjour rn rnje vous expose mon probleme,peut etre que quelqu un pourra m aider rn rnvoila... rnjeudi soir,vers 22h30mn alors que j'etais devant mon ordi,mon voisin s est mis a hurlé,m injurié (maison non insonorisé) puis il m'a carrement menacé,en disant qu il savait a quelle heure je sortais le matin,a quelle heure je revenais etc...qu il allait me refaire la gueule a coup de batte de base ball... etc... rnje precise que cette personne ne travaille pas,qu il avait bu et qu il est connu pour etre un grand fumeur de joints... rnj ai paniqué car je suis seule la nuit avec mes enfants..j'ai appelé mon frere qui m a immediatement dis d appelé la police en attendant son arrivée rndés que mon frere est arrivé ce meme voisin s en ai pris a lui,insultes etc...il a meme voulu le frapper rnla police est arrivée, je leur ai expliqué les faits,elle est allée chez les voisins pour leur demander de rester calme rna peine la police partie,il a recommencé... il m'a menacé de faire brulé ma maison avec moi et mes enfants a l interieur..j ai vraiment eu tres peur ,j ai appelé mon compagnon en lui demandant de revenir a la maison. rnquand il est arrivé;le voisin l attendait avec d autres personnes...il a aussi voulu le frapper,il a laché son chien(pit non déclaré) il l a aussi menacé de le "planté" ,de brulé la voiture etc.... rnj ai tres tres peur,je ne dors plus rnnous sommes allés tous les deux deposer plainte en se constituant partie civile,notre medecin nous a donné 6 jours ITT a tous les deux,mon conjoint est en arret pour depression,il travaille de nuit mais maintenant,il a tres tres peur de nous laisser seuls le soir,moi j ai un traitement medicamenteux... rnpensez vous qu il y aura des suites? notre voisin continue ses provocations en disant que la justice se foutait d histoire de ce genre... rnnous sommes couverts par une protection juridique par le biais de notre assurance habitation,nous leur avons transmis le recepissé de depot de plainte,ils doivent nous contacter dès mardi rnnous avons aussi avertis notre bailleur (qui vait du intervenir il y a 2 mois poujours pour ce meme voisin),nous sommes aussi allés a la mairie... rnnous ne savons plus quoi faire

Par **Tisuisse**, le **06/09/2008 à 15:07**

Vous avez déposé plainte avec constitution de partie civile, c'est une bonne chose. Dans cette affaire, prenez un avocat car, non seulement vous pouvez poursuivre votre voisin mais aussi son propriétaire. Si les services de police vous informent qu'ils ne donnent pas suite, reformulez votre plainte par LR/AR directement auprès du procureur de la république ou auprès du doyen des juges d'instruction de votre tribunal. Là, l'affaire risque de prendre une toute autre dimension.

Par **fannydu59**, le **06/09/2008 à 15:23**

merci énormément de votre réponse tisuissenne je vous avoue que cette histoire me met dans un état lamentable... mon voisin en question et nous avons le même bailleur, il y a 2 mois, nous leur avons envoyé un courrier pour leur faire part de problèmes similaires, le bailleur nous a envoyé un agent qui a recueilli notre témoignage, il est également allé chez nos voisins. Nous avons reçu un courrier du bailleur qui nous indiquait les démarches à effectuer si le problème se reproduisait à nouveau, il nous conseillait fortement de déposer plainte. j'ai aussi oublié de préciser que notre autre voisin a été témoin des menaces et des insultes à l'égard de mon mari, il a aussi vu le chien qui a été volontairement lâché ainsi que des coups que ce voisin voulait donner à mon mari. l'agent de police qui a pris ma déclaration m'a donné des numéros d'associations d'aides aux victimes car elle m'a dit qu'elle voyait que nous n'allions pas bien... mon voisin en question ne travaille pas, il n'a jamais travaillé et il vit du rmi....

Par **Marion2**, le **06/09/2008 à 19:54**

Concernant le chien, vous dites que c'est un Pit non déclaré ! Renseignez-vous à la Mairie et si c'est confirmé, allez à la gendarmerie. Bon courage

Par **fannydu59**, le **06/09/2008 à 20:06**

bonsoir Laure et merci de votre réponse nous savons que ce chien n'est pas déclaré, nous en avons eu confirmation par la mairie nous avons été reçus par le maire en personne qui nous a dit que justement il était en litige avec ces personnes au sujet de ce chien, que notre voisin avait voulu déclarer son chien mais que n'étant pas en règle, la mairie avait refusé cette déclaration. Je viens en plus d'apprendre que ces mêmes voisins ont déjà eu des soucis avec la justice (les langues se délient....), MR a fait 3 mois de prison car il était déserteur, la BAC leur a déjà fait plusieurs visites car elle le soupçonne d'être dealer, MMe, elle a frappé et séquestré une enfant mineure il y a 2 ans... toutes ces choses, nous ne le savons pas en arrivant dans son logement il y a quelques mois....

Par **Marion2**, le **07/09/2008** à **09:54**

J'espère que cette situation va se débloquer assz rapidement pour vous.
Bon courage à vous fanny.

Par **fannydu59**, le **07/09/2008** à **12:54**

merci laure, merci beaucoup
je ne manquerais pas de venir vous donner des nouvelles
bon dimanche